

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

A l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant la sécurité des personnes à mobilité réduite dans le quartier de Longemalle

---

Renens, le 28 novembre 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 15 septembre 2016, Mme la Conseillère communale Verena Berseth a déposé au Conseil communal une interpellation concernant la sécurité des personnes à mobilité réduite dans le quartier de Longemalle. Malgré la présence de pistes leur étant réservées, il est régulièrement constaté que des cyclistes empruntent directement les trottoirs, entravant ainsi le flux des piétons. Mme Berseth souligne à ce propos que les personnes à mobilité réduite habitant le quartier sont les plus vulnérables à ce type de comportement. Afin de ne pas compliquer les déplacements de ces derniers et d'assurer leur sécurité sur les trottoirs, il est demandé à Police de l'Ouest lausannois (POL) d'être plus attentive à la présente problématique.

Le 18 octobre 2016, Mme Verena Berseth a été reçue par M. Olivier Golaz, Municipal en charge de la Direction *Informatique-Population-Sécurité Publique*, et le Lt Christian Hautle de la POL afin d'obtenir des informations complémentaires au sujet de son interpellation. Il ressort de cette discussion que la voirie de l'Avenue de Longemalle est aménagée de manière tout à fait adéquate s'agissant des trottoirs, des pistes cyclables et de la chaussée. Le comportement inapproprié de cyclistes qui empruntent les trottoirs semble donc uniquement dû à l'indiscipline de certains d'entre eux.

A l'instar des années précédentes, la POL a mené courant 2016 plusieurs campagnes d'information et de prévention à l'endroit des cyclistes. Ceux-ci sont sensibilisés sur le port du casque, la vitesse lors d'une assistance électrique, l'éclairage du véhicule ainsi que le comportement général dans la circulation. A noter qu'après une période préventive, les policiers peuvent également exercer une répression envers les conducteurs et conductrices en infraction.

./.

Ce sujet a récemment fait l'objet d'une discussion entre le Service de la signalisation de la POL et le Service des Travaux de la Ville de Renens afin d'évaluer si d'autres mesures de sécurisation sont envisageables pour améliorer la cohabitation entre piétons et cyclistes sur l'Avenue de Longemalle. Il a ainsi été convenu qu'au prochain retour des beaux jours, le personnel de la POL procèdera à des contrôles plus réguliers sur cette avenue afin de vérifier le bon usage des pistes cyclables. Aucune autre mesure constructive n'est envisageable au vu de la configuration des lieux.

---

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant la sécurité des personnes à mobilité réduite dans le quartier de Longemalle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François CLEMENT (L.S.)

Michel VEYRE